



Fiche de données de sécurité CE
selon le règlement (CE) n° 1223/2009
DELTACLEAN® Care Urea

Date : 31.03.2025

Révision : 29.02.2024

Page : 1/10

SECTION 1 : Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

DELTACLEAN® Care Urea

1.2 Description du produit

Produit de soin de la peau non parfumé. Crème de soin hydratante avec 5 % d'urée. Testée sur une peau sensible.

Utilisations déconseillées :

Ne pas mettre directement dans les yeux.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison sociale : DELTA Zofingen AG
Rue : Untere Brühlstrasse 10
Lieu : CH-4800 Zofingen
Téléphone : +41 62 746 04 04
Service chargé des renseignements : info@delta-zofingen.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre suisse d'information toxicologique (CSIT) – numéro d'appel d'urgence 145 (24h/24)

Remarque fondamentale

REACH n'exige pas non plus de fiche de données de sécurité CE :
Concerne les articles cosmétiques sous forme de produits finis destinés aux consommateurs finaux, puisque ces produits sont exclus de l'ensemble du titre IV (informations dans la chaîne logistique) (voir l'article 2 alinéa 6 lettre b). Comme alternative, on peut se référer aux fiches d'information de groupe consacrées aux produits pour la peau et concernant la protection professionnelle de la peau. Consultables et téléchargeables sur : <http://www.gmb.ikw.org>

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification 1272/2008/CE

Non applicable.

2.2 Éléments d'étiquetage 1272/2008/CE

Non applicable.

2.3 Autres dangers

Non applicable.

2.4 Remarque

L'évaluation de la sécurité prescrite par la loi, a établi la sécurité dermatologique et toxicologique du produit (RÈGLEMENT (CE) n° 1223/2009 sur les produits cosmétiques, chapitre III, article 10).



Fiche de données de sécurité CE
selon le règlement (CE) n° 1223/2009
DELTACLEAN® Care Urea

Date : 31.03.2025

Révision : 29.02.2024

Page : 2/10

SECTION 3 : Composition / informations sur les composants

3.1 Informations sur la préparation / le mélange

Produit de protection de la peau cosmétique, à usage général, à base d'une émulsion huile dans eau avec du D-panthénol. Sans silicones. Sans parfum.

Composants

AQUA
UREA
GLYCERIN
GLYCERYL STEARATE SE
CETEARYL ALCOHOL
HAMAMELIS VIRGINIANA (WITCH HAZEL) LEAF WATER
CAPRYLIC/CAPRIC TRIGLYCERIDE
ISOPROPYL MYRISTATE
METHYLPROPANEDIOL
ALCOHOL DENAT.
STEARIC ACID
GLYCERYL RICINOLEATE
PALMITIC ACID
PANTHENOL
BENZYL ALCOHOL
CAPRYLYL GLYCOL
SODIUM CETEARYL SULFATE
PHENYLPROPANOL
BENZOIC ACID
DEHYDROACETIC ACID
CITRIC ACID

3.2 Composants dangereux

Pas d'indications. N'est pas important pour la formulation finale. L'évaluation de la sécurité prescrite par la loi, a établi la sécurité dermatologique et toxicologique du produit (RÈGLEMENT (CE) n° 1223/2009 sur les produits cosmétiques, chapitre III, article 10).

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

En général, aucun traitement n'est nécessaire. Mais il convient de consulter un médecin après une utilisation incorrecte.

En cas d'inhalation

Aucun. Peut être exclu en cas d'utilisation correcte.

En cas de contact avec la peau

Aucun, puisqu'il s'agit d'une application conforme à la destination. Utiliser avant le travail ce produit pour la peau avec un nettoyant des mains adapté aux saletés à enlever, et appliquer un produit de soin suffisant après le travail.



Fiche de données de sécurité CE
selon le règlement (CE) n° 1223/2009
DELTACLEAN® Care Urea

Date : 31.03.2025

Révision : 29.02.2024

Page : 3/10

En cas de contact avec les yeux

Enlever les lentilles de contact et rincer les yeux avec de l'eau pendant plusieurs minutes, en écartant les paupières. Laisser reposer les yeux pendant 30 minutes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, ne pas provoquer un vomissement : rincer la bouche et faire boire assez d'eau. S'adresser à un médecin pour le traitement complémentaire.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun n'est connu. Produit cosmétique pour le soin de la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement selon l'évaluation de l'état par le médecin. Présenter la fiche de données de sécurité et l'étiquette.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Lutter contre un grand incendie avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse.

5.2 Moyens d'extinction inappropriés pour des raisons de sécurité

Eau à plein jet

5.3 Équipement spécial pour la lutte contre l'incendie

Vêtement de protection pour les pompiers, appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Autres indications :

Laisser le récipient fermé.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Pour obtenir des informations sur la sélection de l'équipement de protection individuelle, voir le chapitre 8 de la présente fiche de données de sécurité.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration de grandes quantités dans les canalisations, les fosses, les caves et les eaux.



Fiche de données de sécurité CE
selon le règlement (CE) n° 1223/2009
DELTACLEAN® Care Urea

Date : 31.03.2025

Révision : 29.02.2024

Page : 4/10

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le produit avec des matières qui retiennent les liquides (liant universel, sciure). Éliminer la matière absorbée selon les prescriptions. Rincer les restes avec de l'eau.

6.4 Remarques supplémentaires

Informations sur la manipulation sûre, voir la section 7.
Informations sur les équipements de protection individuelle, voir la section 8.
Informations sur l'élimination, voir la section 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Laisser le récipient fermé. Éviter tout contact avec les yeux.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Stocker au frais et au sec dans des récipients bien fermés.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux de stockage et les récipients

Stocker au frais et au sec dans des récipients bien fermés.

Exigences concernant les lieux de stockage et les récipients

Stocker au frais et au sec dans des récipients bien fermés. Tenir compte d'une manière générale des lois et prescriptions sur le stockage et l'utilisation de matières polluant l'eau.

Indications concernant le stockage commun

Il convient de stocker les produits cosmétiques séparément et de façon protégée, aussi pour des raisons hygiéniques.

Autres informations relatives aux conditions de stockage (concept VCI)

Garder sous clef. Température de stockage recommandée : stocker au sec, idéalement à température ambiante.

Classification selon l'ordonnance allemande sur la sécurité des équipements de travail (BetrSichV)

Non applicable.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit de soin de la peau.



Fiche de données de sécurité CE
selon le règlement (CE) n° 1223/2009
DELTACLEAN® Care Urea

Date : 31.03.2025

Révision : 29.02.2024

Page : 5/10

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle (TRGS 900)

8.1.1 Composants avec des valeurs limites d'exposition professionnelle, valeurs limites biologiques à surveiller

N'est pas important pour la formulation finale.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène

Aucune mesure particulière n'est nécessaire

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement – Mesures

Non nécessaire.

Contrôles d'exposition des consommateurs – Mesures

Aucun en cas d'utilisation correcte.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations générales – Apparence

État physique :	Crème visqueuse
Couleur :	Blanc à jaune clair
Odeur :	Neutre

Données de base relatives à la sécurité

pH (20 °C) :	4.1 – 5.8
Point/plage de fusion (°C) :	N. d.
Point/plage d'ébullition (°C) :	Env. H2O
Point d'éclair (°C) :	> 100
Température d'ignition (°C) :	N. d.
Pression de vapeur (kPas, 20 °C) :	Env. H2O
Densité (g/cm ³ , 20 °C) :	Usuelle 11111111 +/- 0,05
Hydrosolubilité :	En partie soluble, formant une émulsion
Solubilité dans les solvants :	En partie soluble dans les alcools
Coefficient de répartition n- Octanol/eau (log Pow)	N. d.
Viscosité, dynamique (Pas) :	15 - 40 Pas (méthode Brookfield)
Réaction à l'eau :	Non applicable.
Limites d'explosion (% V) inférieures ((éthanol) :	N. d.
supérieures :	N. d.
Microbiologie :	< 1 000 UFC/g (correspond aux indications SCCS pour les produits lavables)



Fiche de données de sécurité CE
selon le règlement (CE) n° 1223/2009
DELTACLEAN® Care Urea

Date : 31.03.2025

Révision : 29.02.2024

Page : 6/10

Caractéristiques relatives aux groupes de substances

Liquides inflammables : Le produit ne s'enflamme pas spontanément. Le produit ne présente pas de risque d'explosion.

9.2 Autres informations

Volatilité : N. d.
Volatilité : N. d.
Durabilité minimale : 24 mois

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Stabilité

Stable dans des conditions d'utilisation normales.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions d'utilisation normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Stable dans des conditions d'utilisation normales.

10.4 Conditions à éviter

Éviter la chaleur et le gel.

10.5 Matières incompatibles

Agents d'oxydation forts. Acides forts. Solutions alcalines fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, formation possible de monoxyde de carbone (CO), de dioxyde de carbone (CO₂) et d'oxydes d'azote (NO_x).

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Bases de l'évaluation

L'évaluation de la sécurité prescrite par la loi, a établi la sécurité dermatologique et toxicologique du produit (RÈGLEMENT (CE) n° 1223/2009 sur les produits cosmétiques, chapitre III, article 10).

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Voir en haut
Irritation primaire
Corrosion/irritation cutanées : Voir en haut
Lésions/irritations oculaires graves :
Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis



Fiche de données de sécurité CE
selon le règlement (CE) n° 1223/2009
DELTACLEAN® Care Urea

Date : 31.03.2025

Révision : 29.02.2024

Page : 7/10

Mutagenicité sur les cellules germinales, irritation cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles en cas d'exposition unique
Risque d'aspiration de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles en cas d'exposition répétée
Risque d'aspiration de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Risque d'aspiration : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Évaluations du produit :

Observations sur l'être humain : La très bonne tolérance cutanée constatée lors d'examens dermatologiques, est confirmée par la longue expérience de commercialisation du produit sur le marché. Jusqu'ici, aucune incompatibilité due au produit lui-même n'a été déclarée.

Autres remarques : Évaluation de la sécurité toxicologique : le produit est sûr en cas d'utilisation conforme à la destination.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Se référant au composant principal, c'est-à-dire l'URÉE

Toxicité aquatique	Dose active	Durée d'exposition	Espèce	Méthode	Évaluation	Remarque
Toxicité pour les daphnies	EC50	24 h	Daphnia magna	Pas de données spéc.	> 10 000 mg/l	
Toxicité pour les poissons	LC50	96 h	Leuciscus idus	Pas de données spéc.	> 6 800 mg/l	

12.2 Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable (par analogie avec les composants individuels selon les critères de l'OCDE).

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation significative n'est pas à prévoir. Par analogie avec les composants individuels.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'informations pertinentes additionnelles disponibles.



Fiche de données de sécurité CE
selon le règlement (CE) n° 1223/2009
DELTA CLEAN® Care Urea

Date : 31.03.2025

Révision : 29.02.2024

Page : 8/10

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

En cas d'utilisation conforme à la destination, aucun problème écologique n'est à prévoir.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Élimination/déchets (produit)

Éliminer le produit en tenant compte des prescriptions locales, administratives, nationales correspondantes.

13.2 Code déchets selon le catalogue européen des déchets/l'ordonnance relative à la liste des déchets

Depuis le 1.1.1999, les codes déchets ne se réfèrent pas seulement aux produits, mais principalement à l'application.

Le code déchets valable pour l'application figure dans le catalogue européen des déchets.

Emballage non nettoyé

Les emballages contaminés doivent être vidés de façon optimale. Après un nettoyage approprié, ils peuvent être amenés à un point de collecte des matières recyclables.

Produit de nettoyage recommandé : eau, le cas échéant avec des produits de nettoyage.

Dispositions européennes ou autres concernées

TRGS 201 (identification des déchets), KrW-/AbfG (loi sur l'économie circulaire et les déchets)

Remarques additionnelles – Législation locale

L'élimination doit s'effectuer selon les lois et prescriptions régionales, nationales et locales. Les prescriptions locales peuvent être plus sévères que les exigences régionales ou nationales et doivent être respectées.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU (ADR, ADN, IMDG, IATA)

Remarque : Le produit n'est pas soumis à ces prescriptions.

14.2 Désignation officielle de transport ONU (ADR, ADN, IMDG, IATA)

Remarque : Non applicable.

14.3 Classes de danger pour le transport (ADR, ADN, IMDG, IATA)

Le produit n'est pas soumis à ces prescriptions.

14.4 Groupe d'emballage (ADR, IMDG, IATA)

Remarque : Non applicable.



Fiche de données de sécurité CE
selon le règlement (CE) n° 1223/2009
DELTACLEAN® Care Urea

Date : 31.03.2025

Révision : 29.02.2024

Page : 9/10

14.5 Dangers pour l'environnement

Remarque : Non applicable.

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Remarque : Non applicable. Voir aussi les sections 6 - 8

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Remarque : Non applicable.

Le règlement type des Nations-Unies n'est pas applicable.

Informations sur les principales prescriptions de transport : http://www.bmvbs.de/DE/VerkehrUndMobilitaet/Verkehrspolitik/GueterverkehrUndLogistik/Gefahrgut/gefahrgut_node.html

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

UE (étiquetage) phrases de risque RÈGLEMENT UE (CE) n° 1223/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 30 novembre 2009 sur les produits cosmétiques.

Étiquetage selon 1272/2008/CE (« CLP »)

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage : Non applicable.

Réglementation nationale

Allemagne : Loi sur les denrées alimentaires, les objets usuels et les aliments destinés aux animaux (LFGB) dans la version publiée du 03.05.2013 (bulletin officiel allemand I, p. 1426)
Classe de risque aquatique : 2 (auto-classification selon l'annexe 4 n° 3 de la directive VwVwS du 17.05.1999)
Suisse, taxe sur les COV : Non

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Remarque : Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée, car elle n'est pas prévue pour les mélanges.



Fiche de données de sécurité CE
selon le règlement (CE) n° 1223/2009
DELTACLEAN® Care Urea

Date : 31.03.2025

Révision : 29.02.2024

Page : 10/10

SECTION 16 : Autres informations

16.1 Texte des phrases H du chapitre 3 (numéro et texte complet)

Non applicable.

Révision de la fiche de données de sécurité : Les textes en italique signalent les modifications par rapport à la version précédente.

Clause : Les indications s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie de caractéristiques du produit et ne justifient pas de rapports juridiques contractuels. Le produit est réservé à une utilisation/un traitement professionnels en l'absence d'indications contraires dans le chapitre 16.

Autres remarques : La fiche de données a été établie à l'aide des FDS correspondantes des matières premières, de sources actuelles et des directives de l'ECHA concernant l'établissement de FDS.

Abréviations

P. i.	Pas d'indications disponibles
N. d.	Non défini
INCI	International Nomenclature Cosmetic Ingredients
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
UFC	Bactéries, levures, champignons
DFG	Commission sénatoriale pour le contrôle des substances nocives sur le lieu de travail de la Fondation allemande pour la recherche (DFG) (commission CMA)
VwVwS	Prescriptions administratives sur les matières polluant l'eau
UFC	Bactéries, levures, champignons
IMDG	International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA	International Air Transport Association
VLEP	Valeur limite d'exposition professionnelle
COV, Suisse	Les composés organiques volatils (COV) au sens de ce règlement sont des composés organiques caractérisés par une pression de vapeur d'au moins 0,1 mbar à 20 °C ou par un point d'ébullition maximal de 240 °C à 1013,25 mbars.
CPNP	Cosmetic Products Notification Portal
CAS	Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
LC50	Lethal concentration, 50 percent
EC50	Half maximal effective concentration
NOEC	No observed effect concentration
VwVwS	Prescriptions administratives sur les matières polluant l'eau
CLP (règlement)	Règlement (CE) n° 1272/2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage de substances et de mélanges
Phrases H	Phrases H
ECHA	Agence européenne des produits chimiques